



En fin de compte...

Le RRTP fournit un point de départ aux systèmes de gestion de l'environnement tels que la norme ISO 14001 et l'homologation à titre d' « industrie propre » au Mexique.

Le RRTP obligatoire et accessible à la population se traduit par des avantages notables sur les plans économique, social, de la santé et de l'environnement, aux paliers local, national et régional.



Qu'est-ce qu'un registre des rejets et des transferts de polluants?

Le RRTP est un outil d'inventaire novateur qui regroupe des données détaillées sur les produits chimiques que les établissements — industriels et autres — rejettent sur place ou transfèrent hors site.

Comment fonctionne le RRTP?

Les établissements compilent des données sur la quantité de polluants chimiques précis qu'ils rejettent sur place dans l'air, l'eau et l'environnement ou qu'ils transfèrent hors site. Cette information est présentée chaque année au gouvernement. Les données sont

ensuite compilées dans un registre public, ce qui permet aux producteurs, à leurs associations, aux décideurs et à la population d'exercer un suivi du rendement, d'établir des stratégies de développement et d'améliorer la qualité de vie.

Pour tout complément d'information sur le RRTP nord-américain

Canada
Inventaire national des rejets de polluants (INRP)
Environnement Canada
Ottawa
Tél. : (819) 953-1656
Télé. : (819) 994-3266
Site Web : http://www.ec.gc.ca/pdb/npri/npri_home_f.cfm
Courriel : npri@ec.gc.ca

Pollution Watch Scorecard
Site Web : <http://www.pollutionwatch.org>

États-Unis
Toxics Release Inventory (TRI)
US Environmental Protection Agency
Washington, D.C.
Tél. : (202) 260-1531
Dans la zone sans frais : (800) 424-9346
Site Web : <http://www.epa.gov/tri>

Environmental Defense Scorecard
Site Web : <http://www.scorecard.org>

Right-To-Know Network
Washington, D.C.
Tél. : (202) 234-8494
Site Web : <http://www.rtk.net>

Mexique
Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes (RETC)
Instituto Nacional de Ecología
Mexico
Tél. : (525) 524-3470
Télé. : (525) 624-3584
Site Web : <http://www.ine.gob.mx/dggia/retc/index.html>
Courriel : hsalgado@ine.gob.mx

Emisiones Virtuales, Proyecto La Neta
Site Web : <http://www.laneta.apc.org/emis>

Amérique du Nord
Projet nord-américain de RRTP
Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord
Montréal
Tél. : (514) 350-4300
Télé. : (514) 350-4314
Site Web : <http://www.cec.org>

Quels sont les avantages d'un RRTP?

Qui dit mesure dit gestion

Les RRTP aident les industries, les gouvernements et les citoyens à trouver des façons de réduire le gaspillage dans les cycles de production. Grâce à ses rapports fiables et périodiques, le RRTP favorise :

- l'amélioration des connaissances sur les rejets et transferts de polluants chimiques,
- la réduction des flux de déchets,
- la rationalisation des productions,
- la réalisation d'économies de coûts par l'industrie,
- l'amélioration de la santé des familles et des collectivités,
- l'harmonisation des relations entre le secteur privé, les collectivités et les pouvoirs publics,
- la capacité de satisfaire aux obligations en vertu des accords internationaux.



Ce dépliant a été préparé par le Groupe trilatéral spécial sur le RRTP, qui réunit des bénévoles du secteur des affaires, des universités et de la société civile intéressés par une utilisation novatrice des RRTP. Le groupe exerce ses activités sous les auspices du Groupe consultatif sur le projet de RRTP nord-américain, avec le concours de la CCE. Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement les vues de la CCE ou des gouvernements du Canada, du Mexique ou des États-Unis. Pour tout complément d'information, prière de communiquer avec Talli Nauman, membre du Groupe spécial sur le RRTP, au numéro (524) 970-1593 (tél. et télé.); courriel : jaguar@infosel.net.mx

Le Registre des rejets et des transferts de polluants

Un outil novateur pour une industrie performante

Favoriser une production plus rationnelle et renforcer la prise de décisions

Le Registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP)

REDDITION DE COMPTES ET DÉCLARATION PUBLIQUE

... ce qu'en disent les chefs de file de l'industrie

« Le registre nous a permis d'économiser de l'argent, car nous avons dû calculer nos pertes. Nous avons constaté que nous perdions certains produits chimiques. Cette tâche a été laborieuse et coûteuse, mais en bout de ligne, elle nous a permis de faire des économies. »

Randy Hinton, *Vinings Industries, Marietta, Géorgie, août 1991*

« Des rapports bien pensés sur les émissions fournissent des données utiles sur les rejets actuels et servent de fondement pour la conception de nouveaux procédés ou la modification des procédés actuels en vue de réduire les émissions. »

Gordon Lloyd, *vice-président, Affaires techniques, Association canadienne des fabricants de produits chimiques, février 2001*

« J'estime que ce rapport centralisé, cette base de donnée et cet inventaire sont très pratiques. »

Carlos Gaitán, *directeur – santé, sécurité et environnement, DuPont de México, novembre 2000*

« Au départ, c'est la population qui réclamait des rapports environnementaux. Mais en nous pliant à cette volonté, nous avons constaté que ces informations étaient très utiles pour notre propre gestion. Nous avons pris connaissance de nos réussites, de nos imperfections et des lacunes dans nos connaissances. »

Ciba Geigy, *Corporate Environmental Report, 1993*

« Le registre nous a permis de découvrir un problème dont nous ignorions l'existence. En effet, nous avons constaté que nos égouts n'étaient pas étanches et qu'il y avait un risque de contamination de notre approvisionnement en eau. »

Richard Harding, *Eastman Gelatine, août 1990*

« Nous sommes favorables à l'idée d'une déclaration obligatoire. Loin de nous nuire, ce rapport nous avantage, car il nous cite en exemple. »

José Campos García, *directeur – contrôle de la qualité de l'environnement et de l'énergie, Nissan Mexicana, novembre 2000*

... ce qu'en disent les voisins

« Le RRTP a permis de réduire les rejets de produits chimiques tels que le benzène et le toluène tant aux États-Unis qu'au Canada, et, dans nombre de cas, d'améliorer les relations entre les entreprises et les collectivités. Les entreprises ont maintenant un nouvel outil pour mesurer leur rendement. Selon une enquête menée par l'État du Minnesota au milieu des années 1980, 85 pour 100 des établissements qui font des déclarations utilisent ensuite ces données pour mesurer le rendement de leurs procédés. Les gouvernements peuvent mesurer l'incidence des initiatives [de réglementation]. »

Tom Natan, *National Environmental Trust, Washington, D.C., août 2001*

« Un RRTP obligatoire est essentiel si l'on veut fournir des données utiles aux organismes gouvernementaux, aux organes législatifs et aux collectivités. »

Wilma Subra, *conseillère technique, Louisiana Environmental Network, août 2001*

« Pour l'heure, la population ne dispose d'aucune information sur la nature et la quantité des substances dangereuses utilisées, gérées, émises ou transférées au Mexique. Il est prouvé que la diffusion publique de cette information constitue une mesure incitative très efficace pour la prévention de la pollution et des maladies et pour l'amélioration de la planification et des mesures d'urgence. De toute évidence, il faut aplanir les obstacles actuels si l'on veut profiter des avantages du droit à l'information. »

Laura Durazo, *présidente, Proyecto Fronterizo para la Educación Ambiental, Tijuana, août 2001*

... ce qu'en disent les autorités

« Le registre des États-Unis [*Toxics Release Inventory*] a été d'une grande utilité pour convaincre les administrations étatiques, la population et l'industrie d'agir en collaboration pour réduire les rejets dans l'environnement de la Louisiane. Les réductions ont amélioré la santé et la qualité de vie des citoyens, et ont même attiré de nouveaux projets en Louisiane. Le RRTP a abouti à l'une de ces rares situations où tout le monde est gagnant. »

Paul H. Templet, *professeur en sciences de l'environnement à la Louisiana State University et ancien secrétaire du Louisiana Department of Environmental Quality, août 2001*

« Nous avons conclu des ententes de libre-échange avec les États-Unis, le Canada et l'Europe, et nous devons donc nous attaquer à cette question environnementale [le RRTP], qui se rattache directement à la modernisation et à la productivité du secteur industriel. »

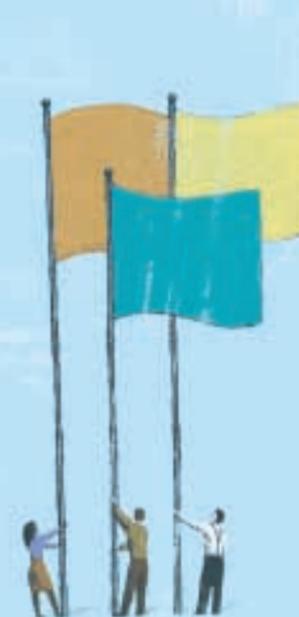
Victor Lichtinger, *secrétaire, Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales, Mexique, juin 2001*

« Au Canada, l'Inventaire national des rejets de polluants fournit à la population des informations sur les rejets de polluants par les entreprises d'un bout à l'autre du pays. L'INRP s'inscrit dans l'engagement du gouvernement à informer les Canadiens sur l'état de l'environnement dans leur collectivité, leur province et leur pays. »

David Anderson, *ministre de l'Environnement, Canada, juin 2000*

« On connaît le pouvoir de l'information. L'information permet aux familles américaines de prendre des décisions éclairées. Nous avons constaté que la réduction des émissions est proportionnelle à la quantité d'informations disponibles et diffusées sur les rejets toxiques. »

Christine Todd Whitman, *administratrice, US Environmental Protection Agency, avril 2001*



Les obligations internationales préconisent les RRTP en tant qu'outils d'information des intervenants

Les participants au Sommet de la Terre de 1992 des Nations Unies ont réclamé la création des RRTP et l'accès public à cette information.

En 1996, le Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a recommandé à ses pays membres de mettre en œuvre des RRTP publics. Huit pays membres de l'OCDE ont donné suite à cette recommandation – l'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis,

l'Irlande, les Pays-Bas, la République slovaque et le Royaume-Uni.

En octobre 2000, le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, réuni à Salvador da Bahia, au Brésil, recommandait la mise en place de RRTP.

Selon la Convention d'Aarhus de 1998 de la Commission économique pour l'Europe, les parties signataires doivent prendre des mesures en vue d'établir des RRTP.

L'Amérique du Nord, chef de file dans le suivi coopératif des données

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont convenu d'élaborer la première série de données trinariales comparables sur les rejets et les transferts de polluants.

Par le biais du projet de RRTP de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord, les trois pays s'affairaient ensemble à améliorer la comparabilité de leur système national de déclaration.

Entre 1995 et 2001, le Conseil de la CCE, réunissant des hauts

fonctionnaires de l'environnement des trois pays nord-américains, a émis une série de recommandations et de déclarations en faveur de la création de registres de polluants comparables et publics au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Les États-Unis ont été le premier pays à se doter d'un tel registre — le *Toxics Release Inventory* (Inventaire des rejets toxiques) —, créé en 1987. Au Canada, les établissements déclarent leurs rejets depuis 1993 dans le cadre

de l'Inventaire national des rejets de polluants, qui repose sur un système obligatoire, instauré par les membres de l'association des industries chimiques.

En regroupant les données de deux pays dans sa série de rapports annuels intitulée *À l'heure des comptes*, la CCE a brossé un tableau régional des réductions survenues au fil du temps en ce qui a trait aux 165 polluants chimiques figurant dans les deux systèmes de déclaration nationaux. Des données comparables pour le Mexique ne

sont pas encore disponibles. En vertu du système fédéral mexicain à déclaration volontaire, moins de 5 pour 100 des établissements industriels de ce pays déclarent leurs rejets et transferts de polluants chimiques. Le système a été instauré en 1997 à l'issue d'une consultation nationale et d'une étude de cas dans l'État de Querétaro, à laquelle ont participé des associations industrielles, des universitaires, des groupes de citoyens et des hauts fonctionnaires.

Les résultats ont abouti à la proposition de l'administration actuelle en vue de réaménager la *Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente* (LGEEPA, Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement), en vue d'instaurer progressivement un système à déclaration obligatoire et publique.